INTRODUCTION

Le présent rapport trouve son origine dans la loi contenant des dispositions en vue de la répression de la traite des êtres humains et de la pornographie enfantine du 13 avril 1995[1] qui confie au Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme la mission de "stimuler la lutte contre la traite des êtres humains" (Article 11, §3). Ce rôle a été défini et précisé par un Arrêté Royal daté du 16 juin 1995[2] qui prévoit, en son article 3, que le "Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme élabore un rapport annuel indépendant et public d'évaluation sur l'évolution et les résultats de la lutte contre la traite internationale des êtres humains, qui sera remis au Gouvernement".

Nous vous proposons donc dans ce rapport, une première évaluation de la politique définie et mise en oeuvre en matière de lutte contre la traite des êtres humains, tant pour son volet répressif que pour son volet préventif et social.

Pour un premier rapport, nous avons voulu consacrer une partie importante à la présentation et la description des mesures et dispositions mises en place et qui, directement ou indirectement, contribuent au renforcement de la politique de lutte contre la traite des êtres humains. C'est l'objet principal de nos deux premiers chapitres.

Le Chapitre 3 propose une évaluation des principales actions entreprises par le Gouvernement Fédéral et le niveau fédéral. Dix départements ministériels nous on fait part de leur rapport d'évaluation de la politique de lutte contre la traite des êtres humains menée dans le domaine de leurs compétences. Les commentaires et avis du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme relatifs à ces évaluations sont présentés dans un caractère différent de celui du texte principal, ce que vous pourrez retrouver également à travers tout le rapport.

Le Chapitre 4 fait le point sur la contribution des Communautés et Régions dans cette matière et au Chapitre 5 nous donnons la parole aux organisations sociales spécialisées actives sur le plan de l'aide et de l'accompagnement des victimes de la traite des êtres humains dans les trois Régions.

Le Chapitre suivant est consacré à certains points sur lesquels nous souhaitons non seulement revenir et apporter un complément d'information, mais également mettre l'accent car ils constituent à nos yeux des éléments centraux et prioritaires auxquelles une attention particulière doit être accordée dans l'avenir. Cet avant-dernier chapitre est basé sur notre expérience de plusieurs années dans cette matière et les nombreux contacts que nous entretenons avec le terrain et les différents acteurs et partenaires de la lutte contre la traite des êtres humains.

Enfin, le dernier chapitre porte sur quelques initiatives et actions menées au niveau international que nous ne faisons néanmoins qu'aborder brièvement. Une synthèse plus complète de ces actions sera présentée lors d'un prochain rapport.

Les priorités et recommandations sont présentées, à travers tout le texte, dans les encadrements. Certaines sont brièvement reprises dans l'épilogue.

Les annexes sont jointes, séparément, au rapport.

---

[1] Voir annexe I

[2] Voir annexe II

Bien que l'expérience du Centre a principalement porté, ces dernières années, sur la problématique de la traite des femmes en vue de l'exploitation sexuelle, l'objet de ce rapport porte sur l'ensemble de la problématique de la traite des êtres humains qui couvre une multitude de situations plus complexes les unes que les autres. Afin de préciser ce point, nous vous proposons en introduction une réflexion sur le concept de "traite des êtres humains", ainsi que quelques graphiques par le biais desquels nous tentons de décrire ses différentes formes et les secteurs où elle sévit.

Notre ambition pour ce premier rapport était d'être le plus complet possible et de proposer un document de base et de synthèse. Nous n'avons pas la prétention de dire que nous y sommes parvenus, mais nous pensons néanmoins qu'il dresse un tableau relativement exhaustif et actualisé de la politique telle qu'elle est définie et mise en oeuvre aujourd'hui.

Ce tableau, nous l'espérons et nous le souhaitons sera un instrument de progrès dans ce combat difficile pour la défense et le respect de la dignité humaine dans des secteurs où des êtres humains plus qu'ailleurs sont l'objet d'exploitation.